



COMMUNE DE ROCLINCOURT

Compte rendu du conseil municipal du vendredi 2 février 2018

Présents : Marie-Françoise Montel, Maire; Annick Dupuis, Thierry Moulin, Jean-Pierre Ledez, Laëtitia Neveu, Maire-adjoints; Alain Pluquet, conseiller délégué; Delphine Cerf, Sophie Eickmayer, François Klepper, Jean-Marc Souldadié, conseillers municipaux.

Absents excusés : Elodie Dancoisne, Olivier Pau, Xavier Lemaire, Didier Weber.

Délégation : Didier Weber à Annick Dupuis, Xavier Lemaire à Alain Pluquet, Olivier Pau à Laëtitia Neveu.

Le Conseil débute à 18h45.

Compte rendu

1. Orientations générales du projet d'aménagement et de développement durable du plan local d'urbanisme intercommunal de la CUA

Le conseil municipal se positionne sur les axes suivants :

Axe 1 : Une économie à haute valeur humaine ajoutée, profitable aux habitants du territoire

Renforcer la position géostratégique du territoire, au cœur des échanges de l'Europe du Nord

Faire coïncider dynamique de l'emploi et dynamique résidentielle

Renforcer le pôle économique d'envergure régionale à l'Est du territoire en s'appuyant sur la structuration des secteurs d'excellence de l'arrageois

Valoriser le potentiel des parcs d'activités d'intérêt communautaire et optimiser les zones commerciales de grande distribution

Favoriser l'implantation d'activités en milieu urbain

Conforter l'attractivité tertiaire d'Arras, en s'appuyant sur son repositionnement géostratégique, au cœur de la nouvelle région

Consolider le développement commercial du cœur de ville

Conforter l'attractivité du territoire en renforçant la complémentarité entre les différentes formes de tourisme

Maintenir une activité agricole dynamique

Structurer de nouvelles filières d'excellence dans la perspective engageante de la Troisième révolution industrielle

Axe 2 : Un cadre de vie privilégié, un environnement naturel et un patrimoine historique à préserver

Engager le territoire sur une trajectoire post-carbone, adopter les objectifs ambitieux de la Troisième révolution industrielle en région Hauts-de-France (Rev3)

Renforcer les relations entre l'espace rural, l'environnement naturel et le paysage urbain

Consolider le capital patrimonial, en s'appuyant sur la ville centre et en ouvrant de nouvelles perspectives sur l'héritage rural

Economiser les ressources foncières en favorisant la densité des activités humaines

Lutter contre toutes les formes de pollution et protéger le territoire contre les risques naturels et technologiques

Axe 3 : Une attractivité résidentielle renforcée garante des grands équilibres socio-économiques et du positionnement compétitif du territoire

Déployer une offre de logements attractive pour attirer de nouveaux habitants et fidéliser la population résidant sur le territoire

Concevoir le développement de l'habitat de manière à assurer un équilibre résidentiel et à économiser le foncier

Proposer une solution de logement ou d'hébergement pour couvrir les besoins de tous aux différentes étapes de la vie

Innover pour produire des logements attractifs

Soigner l'articulation du logement et de l'urbanisme avec l'activité économique et le cadre de vie

Axe 4 : Un très haut niveau de service à la population facilitateur de déplacements et de vie quotidienne

Faire émerger de nouvelles habitudes de mobilité sur le territoire.

Finaliser les grandes infrastructures routières de desserte et de contournement de l'agglomération.

Poursuivre l'adaptation des transports « en commun » en intégrant les perspectives technologiques

Apaiser la ville en facilitant les nouvelles pratiques de déplacement en mode doux

Garantir une bonne couverture du territoire en équipements

Veiller au rapprochement et à l'équilibre de l'offre de services

Axe 5 : Une responsabilité sociétale exigeante, lien social et solidarités au service du bien vivre ensemble

Cultiver l'état d'esprit constructif et collaboratif des acteurs du territoire
Renforcer l'adéquation de l'économie avec les aspirations de la population
Enrichir les échanges entre les composantes urbaine et rurale du territoire
Proposer une offre résidentielle garante de mixité sociale
Des ambitions convergentes vers une approche globale du bien-être.

Le conseil municipal acte la tenue du débat sur les orientations du PADD.

2. PLUI – Projets de règlement et de zonage

Le débat a été reporté à une date ultérieure en raison de la tenue d'une réunion à Ecurie mercredi 21 Février sur les grandes lignes du zonage et sur l'ébauche du règlement.

3. Colonie de vacances et centre de loisirs 2018

Cette année, la commune ayant rétrocédé 5 places à d'autres communes, dispose de 5 places cette année pour un reste à charge 440€ par place.

Le conseil municipal décide de garder ces 5 places pour une durée de 5 ans et d'ajuster l'âge minimum à 13 ans au lieu de 14. La tranche d'âge pour participer à la colonie de vacances va désormais de 13 ans à 17 ans.

Il a été décidé de faire plus de publicité et d'organiser une réunion d'information rapidement.

Le maintien de la charte colonie de vacances est proposé au vote.

Vote : adopté à l'unanimité.

Le conseil municipal donne un accord de principe à l'ouverture d'une quatrième semaine de centre de loisirs pendant les grandes vacances.

4. Questions diverses

Présentation de la proposition FDE (Fédération Départementale de l'Energie) d'un groupement de commande concernant l'éclairage public.

Discussion sur le tarif des plaques et de location des concessions pour le jardin du souvenir au cimetière.

Le conseil se termine à 20h25.